

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront payés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
 6 — 45 — —
 9 — 02 — —
 1 — 33 — — soir,
 7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
 8 — 20 — —
 12 — 38 — —
 4 — 44 — — soir,
 10 — 30 — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les journaux allemands recommencent à prendre à l'égard de la France une attitude des plus menaçantes.

On lit dans la *Gazette de Silésie*, officieuse, comme on sait :

« Les dernières nouvelles de Paris ne sont pas rassurantes. Il va de soi que nous sommes en situation d'attendre : Paris est en notre pouvoir, et les occupations de territoire nous offrent, en outre, un gage.

« Mais l'attente a ses limites, car ce gage ne nous rapporte pas de rente et nuit plutôt à nos finances.

« Ensuite, il ne peut nous être indifférent que l'anarchie rende la France insolvable pendant des années.

« Si la situation ne change pas promptement, l'Allemagne déclarera à messieurs de Versailles (*den Herren in Versailles*), qu'elle ne les reconnaît plus comme un gouvernement de fait et qu'elle va prendre des mesures pour en établir un.

« Mais, cette fois, on s'assurera un gage qui offrira de meilleures garanties, et il n'y a qu'un gage de cette nature : c'est Paris.

« A Versailles, on a fixé à la révolution un terme de quatorze jours, en songeant plus à Berlin qu'à Paris.

« Nous voulons bien considérer comme vraisemblable que, dans le délai assigné, une décision aura été prise.

« De Berlin on écrit encore ceci à la *Gazette de Cologne*, qui complète toute une série de menaces exprimées avec la plus froide et la plus implacable résolution :

« Les subsistances fournies aux armées allemandes par les autorités françaises sont difficiles à obtenir, à cause de la misère des populations, et il faudra peut-être revenir aux réquisitions.

« Si la situation empire, nous prendrons pour garantie les principales villes de province et les chefs-lieux d'arrondissement.

« Beaucoup pensent que si on avait ainsi fait plus tôt, la guerre aurait été plus tôt finie. »

L'Assemblée nationale a été saisie d'un projet de loi tendant à ouvrir aux ministres de la guerre et des finances un crédit de 72,500,000 francs destinés à faire face aux engagements contractés par les préliminaires de la paix. Cette somme, d'après ce que nous croyons savoir, ne sera pas affectée au paiement de l'indemnité de guerre proprement dite; elle a pour objet spécial de couvrir les dépenses occasionnées par le rapatriement et le transport de nos troupes, et leur entretien dans les pays où nos soldats étaient prisonniers.

Le maréchal Mac-Mahon vient presque tous les jours de Saint-Germain à Versailles. Ses entretiens avec M. Thiers sont fréquents. On dit même qu'il assistait au dernier conseil. De là le bruit de sa nomination au commandement en chef de toutes les forces réunies de Versailles.

AUTOUR DE PARIS.

Dans la nuit de vendredi à samedi, 30,000 hom-

mes de l'armée de Versailles sont venus camper près de la redoute de Châtillon, sur le plateau du Petit-Bicêtre.

La présence de ces troupes n'est pas de nature à rassurer les gardes nationaux qui occupent les fort de Vanves et Issy.

Aussi samedi matin, malgré la pluie, des groupes nombreux se tenaient-ils sur les avancées de ces forts, observant avec une inquiétude peu dissimulée les mouvements des soldats de Châtillon.

Nous avons vu vendredi soir des gardes nationaux du 81^e traîner des pièces de canon qu'ils dirigeaient sur le fort d'Issy.

Dans la même soirée, plusieurs gardes nationaux en patrouille ou en flânerie se sont fait recueillir par les chasseurs d'Afrique en reconnaissance.

Les grand-gardes de la Commune s'étendent, dit le *Temps*, de Vincennes au Mont-Valérien. Un cordon de grand-gardes y répond de l'autre côté de la Seine. A travers les bois qui reverdisent, sur les déclivités, à l'entrée du parc, dans le parc, l'œil ne rencontre que municipaux, sergents de ville.

Les marins et les fantassins sont restés à Versailles. La cavalerie est à la fois à Versailles et à Saint-Germain. Les chasseurs d'Afrique et les zouaves sont encore auprès de l'Assemblée, ainsi que les mobiles et les volontaires, fort décidés à ne pas épargner Paris. On voit que si le bon sens général, l'honnêteté publique ne dominent ces masses irritables et n'apportent un certain tempérament à ces colères, qu'un peu de bonne volonté et quelques loyales transactions dissiperaient si vite, il y a entre Versailles et Paris tous les éléments d'une discorde sérieuse, tous les brandons nécessaires pour allumer un irréparable incendie.

EXTRAITS DU JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE DE PARIS.

La Commune de Paris.

Considérant que, jusqu'à ce jour, les emplois supérieurs des services publics, par les appointements élevés qui leur ont été attribués, ont été recherchés et accordés comme place de faveur;

Considérant que dans une République réellement démocratique, il ne peut y avoir ni sinécure ni exagération de traitement;

Décrète :

Article unique. Le maximum de traitement des employés aux divers services communaux est fixé à six mille francs par an.

Hôtel-de-Ville, 2 avril 1871.

La Commune de Paris.

La circulation, tant au dedans qu'au dehors de Paris, est libre.

Néanmoins, tout citoyen sortant de Paris ne pourra emporter avec lui aucun effet d'équipement, d'armement ou d'habillement militaire.

De même, tout journal imprimé à Paris peut librement être expédié hors Paris, après avoir, comme par le passé, acquitté au préalable les droits de port.

Le membre du comité de sûreté générale, délégué près l'ex-préfecture de police, RAOUL RIGAUT.

La question qui préoccupe le plus tous les délégués est la question financière.

Les Prussiens qui sont à nos portes commencent à alarmer tout le monde.

Chacun dit : Il faut payer, et chacun propose son moyen. Les plus radicaux proposent de confisquer les biens de ceux qui ont émigré pendant le siège et jusqu'à ce jour.

D'autres plus timides proposent d'établir un impôt forcé sur toutes les valeurs. Cet impôt pourrait monter à un quart de la valeur mobilière et un cinquième de la valeur immobilière.

Le projet qui rencontre le plus d'adhérents est la vente et la confiscation des biens du clergé.

Des orateurs en plein vent soutiennent le projet avec acharnement, et ne sont guère contredits.

Place de Grève, un individu plus radical que les autres propose, non-seulement la confiscation des biens, mais encore la confiscation des églises.

Ce citoyen ne veut point interdire le culte, il est pour la liberté absolue de conscience. Il veut confisquer les églises pour en tirer un revenu.

Elles seront louées pour l'exercice de n'importe quel culte, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Tous les cultes se disputeront les édifices, et au lieu d'être une charge pour la Commune, les églises seront une source de revenus.

Dans les bataillons, on attend avec impatience l'organisation complète de la garde nationale, pour mettre l'Assemblée en demeure d'avoir à ratifier tout ce qu'ont fait la Commune et le Comité.

Les volontaires pour les bataillons de marche promettent d'être assez nombreux.

Il y a 350,000 gardes nationaux dans Paris.

50,000 resteront pour contenir la réaction, 100,000 seront aux remparts et 200,000 iraient à Versailles, s'il en était besoin.

Il y a gros à parier que les purs resteront pour veiller au salut de la République.

LES POSTES.

Le *National* publiait samedi soir ces renseignements que nous croyons devoir reproduire :

« La délégation composée des négociants du 2^e arrondissement, au nombre de dix à douze, qui s'était présentée hier à la Commune pour obtenir le rétablissement des relations postales, s'est rendue ce matin, auprès de M. Thiers, afin d'obtenir une entente entre Paris et Versailles.

« Parmi les membres de la délégation, se trouvent MM. E. Spir, Béchet et Souplet.

« A l'heure où nous mettons sous presse, ces messieurs ne sont pas encore de retour.

« La Commune serait disposée, dit-on, à admettre un délégué du gouvernement de Versailles à l'administration des postes.

« Ce soir, les dépêches seront portées à Versailles en échange des courriers de Paris, que le gouvernement ne peut conserver sans porter une atteinte considérable aux intérêts commerciaux.

« Toutes les mesures sont prises pour que les bureaux de Paris soient tous ouverts dès demain matin.

« Bon nombre d'employés sont rentrés; on a fait ensuite appel à plusieurs administrations privées qui prêteront le concours de leur personnel.

« Les employés de la poste avaient reçu les appointements d'avril au moment où ils ont été appelés à Versailles.

« Une nouvelle affiche de M. Theisz annoncera la reprise du service. »

On lit dans le *Temps* :

« Le bruit avait couru que le service des postes, ainsi que le service des chemins de fer, étaient absolument suspendus. Le fait n'est que trop exact en ce qui concerne l'administration des postes. Tous les bureaux sont fermés. Voici, à ce sujet, les renseignements que nous avons pu recueillir :

« M. Rampont est parti pour Versailles, emmenant avec lui le matériel et une partie du personnel administratif. Il n'a laissé aucune instruction au personnel actif, pas plus à celui de l'administration qu'à celui des divers bureaux.

« Ces employés se trouvent actuellement dans une situation très-embarrassée, très-difficile, et ne savent à quelle résolution s'arrêter. Quelques-uns se sont même adressés à nous, au nom de leurs collègues, et nous ont exposé qu'ils n'entendent en aucune façon passer pour des agents politiques, qu'ils ne refuseront pas leurs services à une administration organisée, pourvu qu'il soit bien entendu que leur conduite est uniquement dictée par le désir de servir l'intérêt général.

« C'est ainsi que la distribution des lettres, à l'intérieur de Paris, pourrait être facilement assurée, et cela à la grande satisfaction du public, qui se plaint déjà très-vivement de la situation actuelle.

« Quant aux communications avec la province, elles sont provisoirement coupées. Aucun journal, aucune lettre ne nous sont parvenus.

« Nous apprenons que les bureaux ambulants ne sont pas même arrivés à l'intérieur des gares et qu'ils ont dû être dirigés sur Versailles. Nous voilà subitement revenus aux beaux jours du siège.

« Les Compagnies de chemins de fer n'en sont pas toutes au même point. Seule, la Compagnie de l'Est a dû interrompre son service.

« D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, cette interruption serait due : d'une part, à ce que M. Rampont aurait fait partir pour Versailles les voitures de poste; de l'autre, à ce que des gardes nationaux, délégués par la Commune, auraient, eux aussi, retardé les départs sous ce prétexte qu'il fallait attendre l'arrivée des correspondances de Paris. On nous a assuré, en outre, que M. Sauvage s'était rendu à l'Hôtel-de-Ville pour demander des explications.

« Les gares du Nord et de Lyon sont en pleine activité. La gare Saint-Lazare ne fonctionne plus. On nous affirme, au dernier moment, qu'il en est de même pour la gare de l'Ouest. »

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Le *Français* n'a pas paru samedi soir.

Le *Figaro* a suspendu sa publication, devant les violences répétées dont il a été l'objet de la part du gouvernement de l'émeute.

Nous constatons également la disparition de l'*Electeur libre*, qui avait été saisi la veille, ainsi que le *Constitutionnel*.

Nous croyons devoir, à ce propos, donner la

plus large publicité, en ce temps d'actes arbitraires et dictatoriaux, à cette note du *Mot d'ordre* :

« L'écueil de tous les gouvernements est de se déclarer pour la liberté absolue de la presse, tout en se réservant le droit de sévir contre les journalistes qui les attaquent. Accepter l'appui des journaux qui vous défendent et briser les presses de ceux qui vous malmènent, c'est se faire réellement la partie trop belle.

« Quand un gouvernement ne souffre pas qu'on le discute, il devient très-difficile de le soutenir, car le public ne sait plus si l'éloge qu'on en fait est le résultat de la sympathie ou de la peur, et le pouvoir qu'on acclame perd ainsi tout le bénéfice des bonnes volontés qu'il rencontre.

« Nous conseillons à la Commune d'y prendre garde : elle peut choisir de la liberté ou de la terreur, mais elle ne peut arborer à la fois l'une et l'autre.

HENRI ROCHEFORT. »

Creusot, 28 mars.

Monsieur le directeur du *Progrès de Saône-et-Loire*.

Le Creusot vient d'avoir son 2 décembre.

Dimanche 26, la *Commune* y était proclamée, et le lundi elle sombrait naturellement et sans résistance; le préfet de Saône-et-Loire et le sous-préfet d'Autun obtenaient de l'administrateur Dumay sa démission avec promesse de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales; puis on installait une nouvelle commission.

Cela fait, et le moment d'égarement passé, il semblait que la conciliation dût aller toute seule; mais la nouvelle commission n'a pas voulu, dit-on, s'installer sans qu'au préalable tous les candidats aux prochaines élections fussent incarcérés. Vingt à trente mandats d'arrêt ont été lancés; dix sont déjà exécutés, à bientôt le reste!

Triste début pour la commission nouvelle, qui, en s'installant ainsi, jette la désolation dans les familles et la perturbation dans le pays.

Je n'ajoute aucun commentaire, laissant l'opinion publique juge de ces faits.

Agréé, etc.

PERRUCHOT,

Cafetier, Grand'Rue, au Creusot.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Les habitants de Paris commencent à craindre un nouveau blocus, et font, en ce moment même, des provisions en conséquence. Une personne qui arrive de la capitale dit que des exécutions de suspects se font dans les caves de l'Hôtel-de-Ville, et que les Parisiens redoutent un bombardement imminent de la part des Prussiens.

— Le Comité central de la Commune semble ne plus faire bon ménage. Le Comité est un époux autoritaire et atrabilaire dont l'inquiète surveillance et l'arrogante attitude attristent profondément la Commune.

— Le commandant Razoua, deux fois démissionnaire, ou plutôt doublement démissionnaire, devait, dimanche à deux heures, passer en revue, sur la place Saint-Pierre, deux bataillons de la garde nationale, le 61^e et le 52^e.

A deux heures, deux ordres contradictoires sont arrivés, dit-on, expédiés par deux comités ou sous-comités, et le commandant Razoua n'a pu passer en revue ses deux bataillons.

Deux! chiffre fatal maintenant!

— *Le Vengeur* a trouvé un moyen de se passer définitivement de M. Rampont, c'est de faire faire par les Prussiens le service des postes :

« On parlait beaucoup ce soir de démarches faites à Saint-Denis, près de l'administration des postes prussiennes, afin d'obtenir d'elle le service postal entre Paris et la province.

« Dans ce cas, nos correspondants des départements auraient à mettre sur leurs lettres la suscription : *par la poste prussienne*, et déjoueraient ainsi les projets remplis d'aménité que MM. Thiers et consorts n'ont jamais cessé de témoigner à l'égard d'une ville qu'ils se proposent d'affamer. »

— La Commune vient d'adopter à l'unanimité que, dorénavant, les insignes de fonctionnaires municipaux seraient l'écharpe rouge frangée d'or.

— D'après les ordres du Comité, on aurait entrepris en grande quantité, à la capsulerie de l' Arsenal, la fabrication des bombes Orsini.

— Le Comité central se serait emparé des vivres qui existaient dans les gares du Nord et de l'Est, appartenant au Gouvernement.

Quelques lots de propriété privée auraient été compris dans cette *razzia*.

— Les réquisitions qui ont commencé à Paris s'étendent déjà à la banlieue.

Des boulangers et des bouchers de Boulogne se sont vus forcés de délivrer leur marchandise à des gardes nationaux et ont été payés avec des bons.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ces jours derniers, nous racontions à nos lecteurs que l'on parlait, à Angers, d'enrôlements pour le compte de l'Autriche et de la Suisse, — et nous cherchions une explication. La voici, elle confirme nos prévisions :

« Nous croyons, dit le *Soir*, pouvoir donner à notre confrère de province le mot de cette énigme qui semble l'intriguer, et lui fournir la clef de cette langue de convention : Suisse signifie : « l'Internationale », et l'Autriche : « la Sociale. »

« Les auteurs du coup d'Etat du 18 mars possèdent à Paris, comme en province, une organisation occulte très bien dirigée et très habilement servie par les agents qu'ils emploient; mais cela n'empêche pas les indiscrétions. A preuve les comptes-rendus des séances de l'Hôtel-de-Ville publiés par *Paris Journal*. »

Il paraît aussi que les caisses de ce comité occulte sont richement pourvues, car on proposait aux enrôlés des primes fort élevées; on les faisait monter, dit-on, jusqu'à trois ou quatre mille francs. C'est payer cher une vilaine besogne. Nous espérons, néanmoins, que les *vendus* sont peu nombreux.

On lit dans l'*Union libérale*, de Tours :

Voici un nouveau spécimen de pièces fausses mises en circulation contre lesquelles il est bon de mettre le public en garde.

Ces pièces sont de petites pièces d'or de cinq francs, à l'effigie de l'ex-empereur et portant la date de 1868. L'imitation, à part la cannellure du cordon qui n'existe pas dans les pièces fausses, est bien réussie; seulement la légère couche de dorure qui recouvre ces dernières est d'une teinte un peu plus mate que celle des pièces véritables.

Ajoutons que les pièces fausses, faites d'une

feuille très-mince d'étain ou de plomb — et c'est à cela qu'il est extrêmement facile de les reconnaître — se ploient, se tordent et se rompent à la moindre pression un peu énergique des doigts.

Dans sa séance du 26 mars le conseil municipal de La Flèche a voté une adresse à l'Assemblée nationale et au gouvernement issu du suffrage universel.

Le 27 mars, le conseil municipal de la ville de Sablé a également voté une adresse à l'Assemblée nationale.

Le conseil municipal de Parthenay a voté à l'unanimité une adresse aux membres du gouvernement de l'Assemblée nationale, protestant contre l'émeute de Paris.

Les conseils municipaux des communes de Saint-Savin, de Latillé et de Saix (Vienne) ont fait parvenir au Gouvernement, à Versailles, une protestation contre les actes émanant du Comité central de Paris.

COMITÉ DE SECOURS AUX PRISONNIERS DE GUERRE.

A sa séance du 28 mars, le comité de secours aux prisonniers de guerre a reçu de M. l'abbé d'Arbois de Jubainville le compte-rendu de sa mission en Allemagne et en Suisse.

Malgré bien des obstacles et deux arrestations, l'une dans les provinces Rhénanes, l'autre à Berlin, M. d'Arbois a pu, d'abord en Allemagne et ensuite de la frontière suisse, remplir en totalité la mission que lui avait confiée le comité d'Angers.

I. Tous les versements faits à l'Evêché par les familles ou amis des prisonniers ont été expédiés de Berlin et de Bâle par mandats sur la poste allemande et la poste suisse, contre récépissés spéciaux à chacun de 842 destinataires : ils s'élevaient à la somme de 16,142 fr.

II. Les secours provenant des quêtes et souscriptions du diocèse, dont le chiffre s'élève à 32,197 fr., ont été distribués, soit en argent, soit en linge et vêtements, entre 3,206 prisonniers du département de Maine-et-Loire. 401 prisonniers ont été découverts trop tard pour en profiter.

Les secours se sont répartis sur 146 villes et dépôts différents.

III. Les recherches de l'abbé d'Arbois lui ont fait découvrir 3,157 prisonniers de Maine-et-Loire dont il a envoyé les noms et adresses à Angers. Le nombre total des prisonniers du département, y compris ceux dont les familles ne sont point nécessiteuses, était d'environ 4,800.

Grâce au zèle et à l'intelligence de M. d'Arbois dans l'accomplissement de sa mission, le diocèse d'Angers est le seul qui ait pu atteindre, dans la distribution de ses secours, la presque totalité de ses prisonniers.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 3 avril, 9 h. 10 s.

Chef du Pouvoir exécutif à préfets et sous-préfets.

Excités par le combat d'hier, les insurgés ont voulu revenir sur Courbevoie, et ils se sont portés en masse sur Nanterre, Rueil et Bougival. En même temps, une colonne descendait du nord sur Bezous, Chatou et Choisy.

Le Mont-Valérien dès le point du jour a ouvert son feu sur les colonnes, et chaque obus tombait sur elles mettait en fuite les groupes teints.

Les insurgés ont cherché un refuge dans Nanterre, Rueil et Bougival, et ils ont essayé d'acquiescer nos positions.

Les brigades Garnier, Daudel, Dumont, et deux batteries de réserve de 12, les ont vivement canonnés et les ont bientôt obligés à hâter la prise.

Le général Vinoy qui s'était porté sur les lieux, et qui avait à sa droite la cavalerie général Dupreuil, ayant menacé de les tourner ils se sont dispersés en désordre et ont lais en fuyant, le terrain couvert de leurs morts de leurs blessés. C'était une affreuse déroute.

Au même instant, à l'extrémité opposée du champ de bataille, les insurgés attaquaient, à Sèvres, Meudon et le Petit-Bicêtre, en nombre considérable.

Ils ont rencontré sur ces points la brigade Marnoux et l'infanterie du corps de gendarmes. Ces derniers sont entrés dans Meudon, fusillés les fenêtres et se sont comportés avec une admirable valeur. Ils ont délogé les insurgés qui ont laissé un grand nombre de morts dans le Meudon.

A droite, les marins du général Bruat et la brigade de Rojat de la division Faron, ont enlevé le Petit-Bicêtre sous les yeux de l'amiral Poitoux qui s'était transporté en cet endroit et les dirigés.

La journée s'est terminée par la fuite des insurgés vers la redoute de Châtillon.

Leur dispersion et leur fuite désordonnées sont cause qu'il y a eu plus de morts que de prisonniers.

Cette journée, qui aura coûté de grandes pertes à ces aveugles, menés par des malfaiteurs, est décisive pour le sort de l'insurrection. Tout espoir qu'elle ne sera pas longtemps à sentir l'impuissance et à débarrasser Paris de sa présence.

A. THIERS.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des ... 32, Angers.

Marché de Saumur du 1^{er} avril.

Froment (l'h.) 77 k.	29 25	Graine trèfle	50
2 ^e qualité . . . 74	28 11	— luzerne	50
Seigle 74	19	Foin (h. bar.)	750 200
Orge 64	19	Luzerne —	780 190
Avoine h. bar.	45	Paille —	780 110
Fèves 75	20	Amandes . . .	50
Pois blancs . . . 80	45	— cassées	50
— rouges 80	46	Cire jaune . .	50
Graine de lin . . 70	—	Chanvre tillé	—
Colza 65	—	(52 k. 500)	—
Chenevis 50	—	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	—	Blanc	—
— chenevis 50	—	Demi-couleur .	—
— delin 50	—	Brun	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	115
Id.	2 ^e id.	90
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 ^{re} id.	70
Id.	1870, 2 ^e id.	60
Saint-Léger et environs 1878.	1 ^{re} id.	65
Id.	2 ^e id.	60
Le Puy-N.-D. et environs 1870.	1 ^{re} id.	65
Id.	2 ^e id.	60
La Vienne, 1870.	1 ^{re} id.	35

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870.	1 ^{re} qualité	120
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité	140
Id.	2 ^e id.	110
Varrains, 1870.	1 ^{re} qualité	100
Varrains, 1870.	2 ^e id.	80
Bourgueil, 1870.	1 ^{re} qualité	100
Id.	2 ^e id.	80
Restigné 1870.	1 ^{re} id.	75
Chinon, 1870.	1 ^{re} id.	90
Id.	2 ^e id.	80

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude de M^e Méhous, notaire à Saumur.

Le dimanche 16 avril 1871, à deux heures après midi,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Appartenant à M. Masson-Robert, de Monet, commune de Distré.

1^{re} Chetigné (commune de Distré).

4^e Seize ares 50 centiares de terre, à la Maille.

2^e Deux ares 75 centiares de fresche-vigne, dans les Treilles.

3^e Huit ares 25 centiares de terre, au Gros-Noyer.

4^e Huit ares 25 centiares de terre, au Pont-Archer.

5^e Huit ares 25 centiares de terre, dans les Correaux.

2^{me} Commune de Courchamps.

6^e Huit ares environ de vignes, au lieu dit Sur-la-Rue.

7^e Cinq ares 50 centiares de vigne, au lieu dit Sous-Courchamps.

8^e Huit ares 25 centiares de terre, à la Prestaie.

3^{me} Commune de Cizay.

9^e Cinq ares 50 centiares de pré, situés au lieu dit le Sous-les-Chasles.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (46)

A LOUER

Présentement,

UN BEAU JARDIN, bien arboré, avec une petite maison à feu, situé au Pont Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve VERRON-NEAU, rue de la Chouetterie. (32)

A LOUER

Pour la Saint Jean 1871,

UNE MAISON BOURGEOISE

Située rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par M. le général Michel.

S'adresser à M. LEGUÉ, rue du Portail-Louis, n^o 4. (45)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur. S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué. (17)

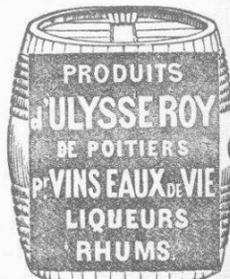
THAVENARD,

Mécanicien.

MACHINES A COUDRE pour toutes espèces d'industries, pièces de rechange et accessoires pour tous les systèmes.

Incessamment l'ouverture du magasin, rue Saint-Jean, 42, à Saumur. (35)

Saumur, imp. de P. GODET.



RIELLANT, Dentiste.